

Charte d'accueil

du **nouveau-né**
et de **ses parents**

SOUCIEUX DE RESPECTER VOTRE PROJET, LE PERSONNEL DE LA MATERNITÉ D'ANCENIS S'ENGAGE À CENTRER SES SOINS SUR VOS BESOINS ET CEUX DE VOTRE BÉBÉ.

Le personnel est formé pour vous donner les informations qui vous permettront de définir vos **choix pour la naissance et l'alimentation de votre bébé**. Comme le préconise le code OMS, nous nous engageons à ne diffuser aucune publicité qui pourrait influencer votre projet.

Des **pratiques respectueuses de votre physiologie** vous permettront d'être actrice de la naissance de votre bébé. Les soins médicaux non urgents seront repoussés pour que votre bébé soit placé immédiatement en **peau à peau** contre vous.

L'allaitement maternel est bénéfique pour la santé des mères et des bébés. Le lait maternel couvre tous les besoins du nourrisson jusqu'à 6 mois. Il doit ensuite être complété par une alimentation diversifiée jusqu'à 2 ans ou plus.

Quel que soit le mode d'alimentation que vous choisirez, **le respect des rythmes de votre nouveau-né est une priorité pour l'équipe**. En gardant votre bébé près de vous 24h/24 et en faisant du peau à peau, vous rassurerez votre bébé et vous apprendrez à repérer les signes d'éveil qui montre qu'il est prêt à téter. Tous les soins au bébé sont faits en présence de ses parents.

Si vous choisissez d'allaiter votre bébé : l'équipe vous guidera dans la mise en place de votre allaitement. Votre bébé ne recevra aucun autre aliment sans indication médicale. Aucune tétine ou biberon ne seront proposés au bébé allaité car cela risque de perturber sa succion et le rythme de ses tétées.

Si vous préférez donner le biberon : vous pourrez aussi choisir de donner votre propre lait, recueilli avec un tire lait.

Lors de votre sortie, nous vous donnerons les coordonnées des professionnels qui vont assurer votre suivi (sages femmes, PMI, associations...). Si vous allaitez, une consultation spécifique vous sera proposée dans le cadre de votre suivi.

